

2026

10^e édition

Portrait social

Caf du Cher



Cafdata



42,9 %
PERSONNES
COUVERTES

55 900
ALLOCATAIRES

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

Dans le Cher, en juin 2025, **127 412 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42,9 %** de la population totale du département. Sur le territoire, ce taux varie de 31,2 % à 48,4 % selon les communautés de communes.

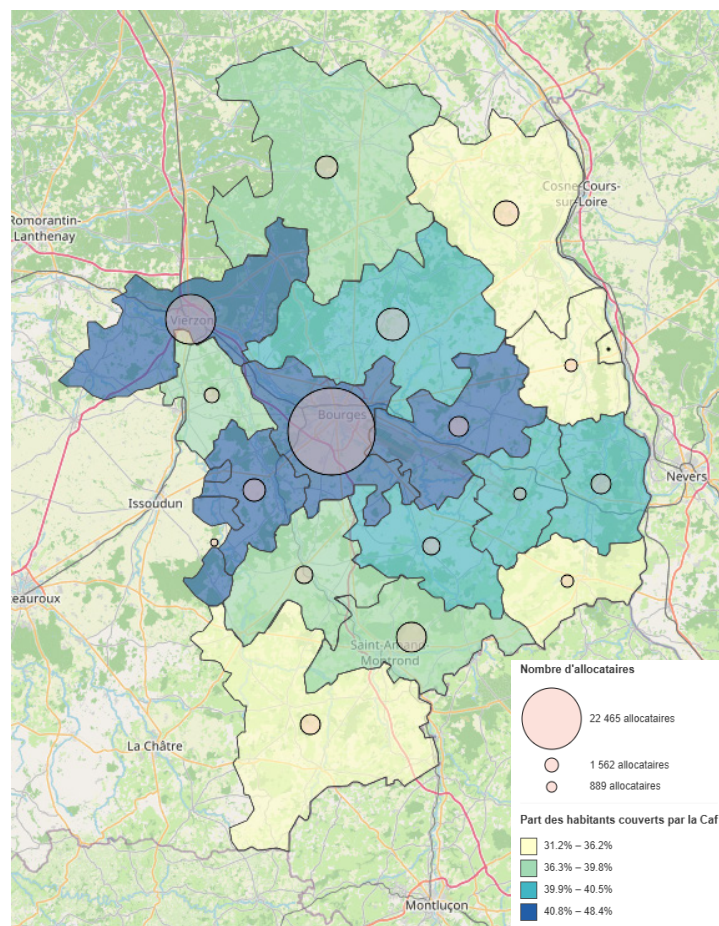
La proportion de familles avec enfants est de 46 % (48,3 % au niveau national) dont 15,8 % sont des familles monoparentales.

30 139 allocataires n'ont pas d'enfant à charge soit 54 % du nombre total d'allocataires.

1 223 étudiants bénéficient d'une aide de la Caf, soit 2,2 % de l'ensemble des allocataires (5,2 % au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. Pour 29,2 % des allocataires, les prestations versées par la Caf, représentent plus de 50 % des ressources financières, et pour 16,3 % la totalité (14,2 % au niveau national).

19 501 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 €.
Dans ces foyers précaires vivent 17 979 enfants.



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf du Cher



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés

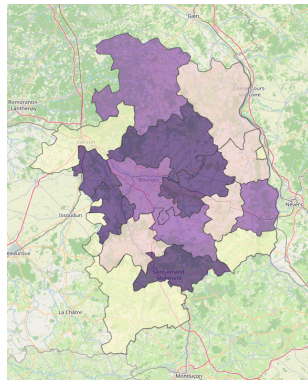
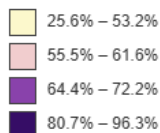


Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

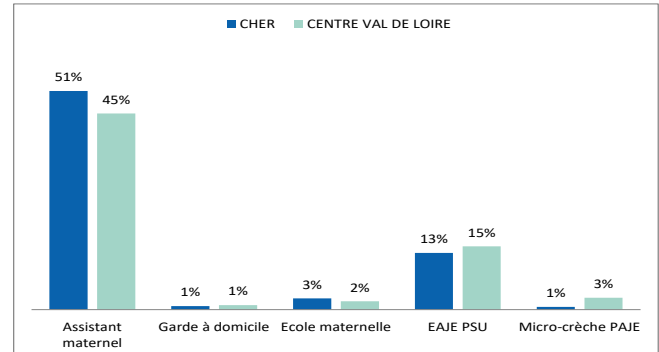


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2023

La Caf du Cher soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en subventionnant des équipements (crèches, multi-accueil, ...) et en versant des aides financières aux familles. En 2022, **5 095 places d'accueil du jeune enfant sont disponibles pour les familles**. La Caf du Cher, avec **68 places offertes pour 100 enfants**, soutient une offre d'accueil supérieure à la moyenne nationale (60,9 %).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent 3 804 places, soit **74,7 % de l'ensemble des places offertes** (53,7 % au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et micro-crèches s'élève à 1 033 places, soit 20 % du besoin d'accueil. Les places PSU représentent plus de 13 % de l'offre d'accueil et les places PAJE près de 0,6 %.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

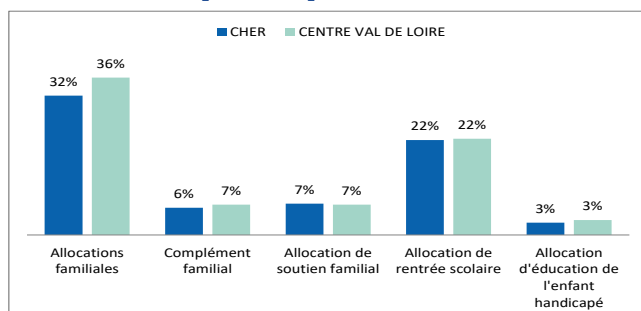
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

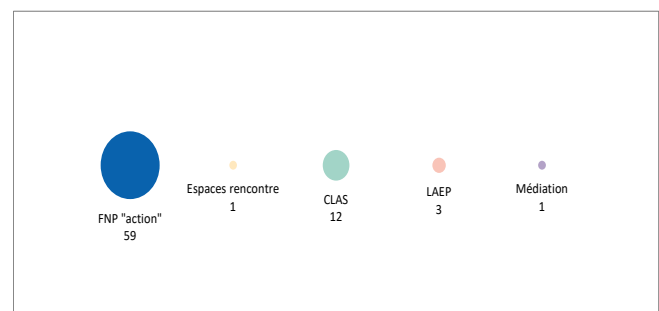
Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf juin 2025

- 32 % des allocataires bénéficient des Allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial ;
- 22 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants (ARS) ;
- 7 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (ASF) ;
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé (AEEH).

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

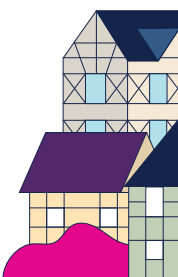
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

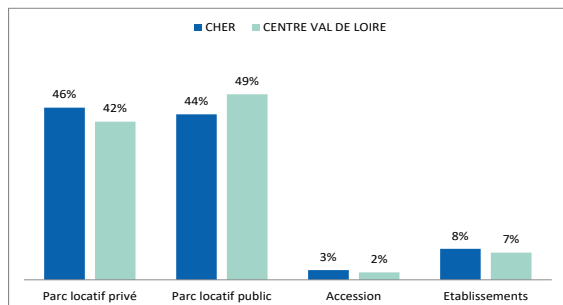




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 21 840 foyers du Cher reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 41 530 personnes, soit 14 % de la population totale du département. Le Cher se caractérise par une proportion moins importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (44 % vs 49 % au niveau de la région).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	CHER	CENTRE VAL DE LOIRE
parc locatif privé	247 €	237 €
parc locatif public	230 €	224 €
accédants	188 €	186 €
en établissements	222 €	208 €

Source : Caf juin 2025

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs dans le Cher par rapport à la moyenne régionale, avec des écarts de + 2 € à + 14 €. Les montants du département sont sensiblement identiques à ceux du national à l'exception du parc locatif public avec une différence de - 11 €.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de solidarité active (RSA) à 8 750 foyers sur le territoire du Cher ;
- 20 230 allocataires du Cher bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36 % des foyers allocataires du Cher (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 2 238 foyers en 2025.

8 953 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). 44 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (46 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

8 736

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

55 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

12 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



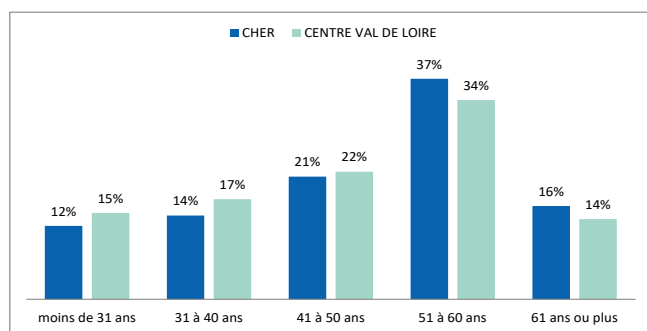
ZOOM | AAH

Allocation aux adultes handicapés

8 960 personnes bénéficiaient de l'allocation aux adultes handicapés dans le Cher au cours de l'année 2025. Le montant versé pour cette prestation était de 89,5 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 814 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

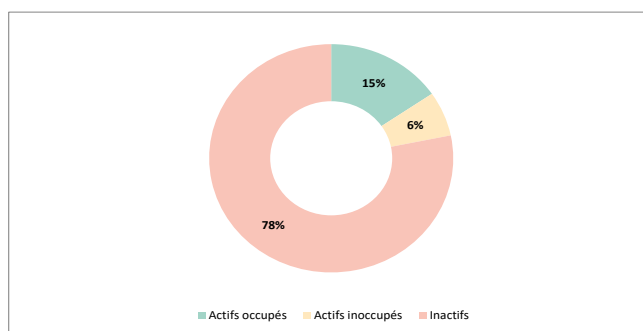
Âge des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

- **84 %** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85 % au niveau national) ;
- **44 %** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47 % au niveau national et 46,5 % pour la région Centre-Val de Loire).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

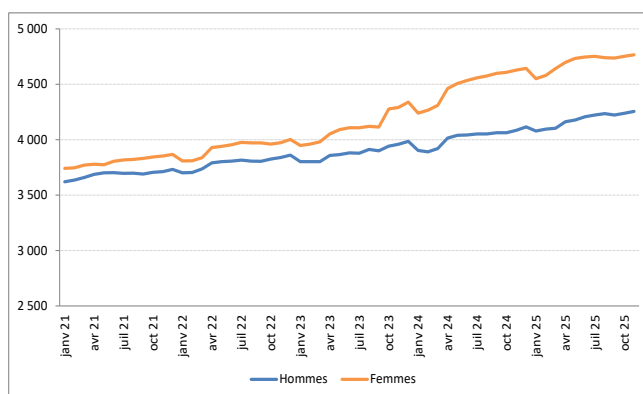
- **44 %** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41 % au niveau national et 44 % pour la région Centre-Val de Loire). Bien que 78 % des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes ...).

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

***29 % des allocataires AAH du département sont en couple.**



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025